

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8557/86 (Presse 124)

1100th meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 21 and 22 July 1986

President: Mr Peter BROOKE

Minister of State at the Treasury
of the United Kingdom

Presse 124 - G

*Includes continuation of 1100th meeting on 8 and 9 September 1986

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows :

Belgium:

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Yannos PAPANTONIOU **State Secretary for Economic Affairs**

Spain:

Mr José BORRELL State Secretary for Finance

France:

Ireland:

Italy:

Mr. Carlo FRACANZANI State Secretary,
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER Minister for the Budget

8557 e/86 (Presse 124)

222 / 222

Netherlands:

Mr R. van der LINDEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP

State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr Peter BROOKE

Minister of State, Treasury

Mr Ian STEWART

Economic Secretary to the Treasury

◦ ◦ ◦

◦ ◦ ◦

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

1987 BUDGETARY PROCEDURE

Before beginning its examination of the draft general budget for 1987, the Council met with a delegation from the European Parliament in order to allow each arm of the budgetary authority to give its views as to the procedures to be followed and the priorities to be established. The delegation of the European Parliament was led by Mr PFLIMLIN, President, and was composed as follows : Mr COT, President of the Committee on Budgets, Sir James SCOTT HOPKINS, 2nd Vice-President of the Committee on Budgets, Mr CURRY, Rapporteur for the 1987 budget, Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control, Mrs SCRIVENER, Mr FICH, Mr BONDE, Mr CHRISTODOULOU and Mr TOMLINSON, Members of the Committee on Budgets.

Both the Council and the delegation of the European Parliament expressed the hope that the positive atmosphere which enabled the Community to adopt the 1986 budgetary procedure would continue during the 1987 procedure.

o o

The Council then proceeded in the course of 21/22 July to the detailed examination of the draft general budget of the European Communities for the financial year 1987. In spite of the considerable effort deployed to find a solution which would command a qualified majority of delegations, the Presidency was led to conclude that such a solution was not attainable at this stage.

In order to allow further time for reflection it was agreed to resume discussions of the 1987 budgetary procedure on 8/9 September 1986.

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8908/86 (Presse 127)

Continuation of the 1100th meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 8 and 9 September 1986

Chairman: Mr Peter BROOKE

Minister of State, Treasury,
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Guy VERHOFSTADT Minister for the Budget

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Yannos PAPANTONIOU State Secretary for the
National Economy

Spain:

Mr José BORRELL State Secretary for Finance

France:

Ireland:

Mr Jim O'KEEFFE Minister of State at the
Department of Public Service

Italy:

Mr Carlo FRACANZANI State Secretary,
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean FEYDER Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr R. van der LINDEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP

State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr Peter BROOKE

Minister of State, Treasury

Mr Ian STEWART

Economic Secretary to the Treasury

o o

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

ESTABLISHMENT OF THE 1987 DRAFT BUDGET AND PROBLEMS CONCERNING
THE 1986 BUDGET

The Council established the 1987 draft budget of the European Communities and discussed a number of problems arising from the 1986 budget.

The 1987 draft budget which is to be forwarded to the European Parliament and will be the subject of a statement by the President of the Council to the European Parliament on 10 September provides for overall amounts of 36.944,8 MECU in commitment appropriations and 35.945,6 MECU in payment appropriations.

For compulsory expenditure the amounts are 27.090,1 MECU in c/a and 27.064,2 in p/a and the amounts for non-compulsory expenditure are 9.854,7 MECU in c/a and 8.881,4 MECU in p/a.

The budget appropriations in respect of both compulsory and non-compulsory expenditure are in line with the framework of reference adopted by the Council for the financial year 1987, which means that the appropriations proposed by the Commission for the EAGGF - Guarantee Section have been adopted and that non-compulsory expenditure has increased by 3,73% in c/a and 4,05% in p/a over the 1986 budget.

The draft budget includes the following amounts in particular:

	<u>MECU</u>	
	c/a	p/a
EAGGF Guarantee	22.960,8	22.960,8
Guidance	915	884
ERDF	3.280	2.422
Social Fund	2.561	2.499
Other NCE:	3.098,7	3.076,4
Research	836	725
Other CE	4.129,3	4.103,4

In addition, the Council set up a reserve of 100 MECU in c/a and p/a in respect of compulsory expenditure so as to enable the Commission to propose the necessary measures to help bolster the refund payments to Spain and Portugal as agreed in the accession negotiations.

It should also be noted that the Council entered amounts of 15 MECU in c/a and 13 MECU in p/a in the 1987 draft budget to cover positive measures in respect of South Africa in accordance with the conclusions of the European Council in The Hague in June 1986.

As regards the 1986 budget the Council took note of the serious situation revealed by the Commission's communications and preliminary draft amending budget, whereby there was likely to be a revenue shortfall in the 1986 budget which could have serious implications for the resources available in 1987.

In view of these problems, the Council, in its capacity as one branch of the budget authority, urges the Commission to take all possible measures in the execution of the 1986 budget to ensure that expenditure is reduced in an equitable way so that a balanced budget is maintained while taking account of the Community's obligations and avoiding the slippage of expenditure to 1987.

The Council invited the other branch of the budget authority to join in this request.

The Council noted that the the Commission would provide more precise data on revenue and expenditure to the budget authority later in 1986.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Fisheries

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision on the conclusion of an Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application, as from 16 June 1986, of the Agreement amending for the second time the Agreement between the European Economic Community and the Government of the Republic of Guinea Bissau on fishing off the coast of Guinea Bissau.

Customs Union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for herring, fresh or chilled, falling within subheading 03.01 B I a) 2 aa) of the Common Customs Tariff, originating in Sweden (20 000 tonnes for the period 15 September 1986 to 14 February 1987).

Bruxelles, le 5 septembre 1986.

433

NOTE BIO(86) 229 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI - PREPARATION DU CONSEIL BUDGET
(OTTO VON SCHWERIN)

Le Conseil Budget se reunira les 8 et 9 septembre prochains pour une nouvelle tentative de premiere lecture de l'avant-projet du budget 1987.

A rappeler que la reunion du 21-22 juillet avait echoue notamment en raison de l'opposition entre pays mediterraneens favorisant particulierement les depenses structurelles et les nouvelles politiques d'une part et les pays du nord defendant notamment les depenses agricoles. En effet, des deux cotes se sont formees des minorites de bloquage qui n'ont pas permis de parvenir a un accord et la premiere lecture a donc dû etre reportee. Pour details voir BIO(86)209 du 23 juillet.

Comme l'ont demande plusieurs delegations, les travaux seront a reprendre dès le debut. A l'heure actuelle, le COREPER est encore au stade de preparation mais on paraît toujours être loin d'un compromis.

Probablement, la discussion portera notamment sur la marge disponible à l'interieur du plafond TVA de 1,4%; en effet, la somme de 268 millions prevue par la Commission paraît extremement reduite notamment en raison du développement recent du taux \$/ECU (a rappeler que dans le seul domaine agricole, une baisse du \$ de l'ordre de 10% correspond à une perte pour le budget communautaire d'environ 800 MECUs, et il est évident que le taux de 1,1% sur lequel est base l'APB '87 n'e paraît déjà plus très réaliste à l'heure actuelle).

De plus, le Conseil devra se pencher sur le problème des recettes qui souffre également notamment de ce développement du \$ et ceci déjà pour le budget '86 en cours. En effet, lors de la proposition de la lettre rectificative '86, la Commission avait dû exclure le volet des recettes en raison du fait que les bases des données, et notamment la clôture des comptes '85, ne sont traditionnellement pas définitives qu'au 1er août.

La révision de l'estimation des recettes '86 qui conduira à une réduction considérable vous sera communiquée dans les meilleurs délais, probablement lundi prochain.

D'une façon générale, il faut s'attendre non seulement à des discussions controversées dans ce Conseil dont il n'est pas du tout clair à l'heure actuelle s'il conduira à un accord, mais aussi à une phase difficile pour les finances communautaires en raison de l'épuisement des ressources propres d'une part et du développement monétaire d'autre part dont dépend le budget communautaire d'une façon très marquée.

Matériel diffusé :

CALENDRIER

- IP(86)407 : COOPERATION CEE-PACTE ANDIN
IP(86)409 : CINQUIEME SYMPOSIUM CE-JAPON SUR
LA COOPERATION INDUSTRIELLE
(Bruxelles, Centre Borschette)

Amitiés,
H. PAEMEN.

Bruxelles, le 9 septembre 1986

**NOTE BIO(86)229 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

CONSEIL BUDGET DES 8/9 SEPTEMBRE 1986 (O. VON SCHWERIN)

Le Conseil Budget s'est terminé ce matin à 7 heures après avoir établi un accord sur un projet de budget 1987 par majorité qualifiée : le Portugal et l'Irlande ont voté contre, l'Italie s'est abstenu.

La réunion de près de 20 heures qui s'est déroulée dans la plupart du temps en super-restricte était centrée sur le problème qui avait déjà conduit à l'échec du 22 juillet : à savoir, l'opposition entre les pays dits du Nord (F, D, RU, DK, PB) d'une part, qui ont insisté sur une réduction des dépenses des DNO (Dépenses non-agricoles) exactement au niveau du demi taux maximum (4,05%), afin d'assurer le respect parfait de la "discipline budgétaire" et à arriver ainsi à un parallélisme d'augmentation entre budget communautaire et budgets nationaux. D'autre part, les pays méditerranéens et l'Irlande qui, en principe avec le soutien de la Commission, militent pour une politique budgétaire plus flexible dans l'intérêt du développement des nouvelles politiques, de la réduction du déséquilibre structurel, et de l'absorption du poids du passé.

Les négociations ont donc porté pour l'essentiel sur l'effort d'insérer précisément les dépenses non-obligatoires dans ce cadre ce qui supposait des réductions de 210 MECU en crédits de paiement, réductions qui s'ajoutent aux coupures déjà effectuées par le COREPER de 690 MECU sur lesquelles il y avait accord. C'est ainsi que le Conseil a finalement réussi à élargir la marge restante au sein du plafond de 1,4% TVA à 665 MECU, abstraction faite de la "marge de manœuvre" formelle dont dispose le PE en vertu du Traité et qui est de 346 MECU. Dans l'ensemble la marge restante au sein du plafond TVA est donc, après cette première lecture, de près d'un milliard (ce qui peut paraître comme succès des délégations poursuivant une course rigoureuse mais qui ne sera sans doute pas considérée comme exagérée si l'on tient compte des effets de la récente baisse du dollar sur le budget communautaire aussi du côté des dépenses (restitutions aux exportations FEOGA) que des recettes (baisse des valeurs des produits importés et réduction des droits de douane)).

Le compromis final de la présidence qui a finalement abouti à l'accord majoritaire correspond en fait presque exactement au dernier compromis de la présidence du 22 juillet : réduction considérable sur certaines lignes spécifiques (aide aux PME, ingénierie financière, nouvelles mesures structurelles, FEDER, et Fonds Social). Pour répondre aux besoins des nouveaux Etats membres une nouvelle réserve de 100 MECU a été instaurée en faveur des engagements financiers pour l'élargissement. D'autre part, dans l'intérêt des anciens Etats membres méditerranéens, 50 MECU ont été rajoutés pour les PIM. Enfin, afin de combler la somme restante d'environ 100 MECU, le Conseil a décidé une répartition prorata sur la plupart des postes non-obligatoires (sauf Fonds Structurels, FEDER et Fonds Social).

Quant à la compensation britannique pour 1987, (à augmenter de 350 MECU, à la suite du développement des ressources propres TVA), le Conseil n'a finalement pas inscrit un montant précis à présent mais a pris acte des nouvelles prévisions de la Commission.

Le volume global du projet du budget se situe ainsi à près de 36 milliards d'Ecu (35 946) en CP (par rapport à 36 675 proposés par la Commission et à 34,7 milliards du budget 1986), ce qui correspond à une réduction de 2% par rapport à la proposition de la Commission et à une augmentation de 4% par rapport au budget 1986.

Des grandes masses budgétaires à relever :

FEOGA-Garantie : 22.961 (+ 3,84% par rapport à 1986)

FONDS REGIONAL : 2.422 (+ 2% " " " ; - 3% par rapport à la propos. de la Commission)

FONDS SOCIAL : 2.499 (- 1% par rapport à 1986; - 3% par rapport à la propos. de la Commission)

PIM : 176 (+ 32% par rapport à 1986; -27% par rapport à la propos. de la Commission)

DEVELOPPEMENT : 1.060 (-9% par rapport à 1986; - 16% par rapport à la propos. de la Commission).

Quant à la modification du budget 1986 en cours, pour laquelle la Commission avait présenté un budget rectificatif pour tenir compte des réductions sérieuses des recettes à la suite de la chute du dollar, le Conseil en a pris acte sans retenir la proposition de la Commission en raison du fait que deux mois seulement après l'adoption du budget et à quatre mois de la fin de l'année, une telle nouvelle adaptation ne lui paraissait pas opportune. Dans une déclaration le Conseil demande à la Commission de prendre toutes les mesures possibles dans l'exécution afin d'assurer l'équilibre du budget et de limiter les reports sur le budget prochain au strict minimum.

M. Christophersen a souligné que la Commission avait l'obligation non seulement d'informer le Conseil, mais aussi de présenter l'instrument juridique dans l'intérêt d'une gestion saine des finances communautaires. Il a de nouveau insisté sur la situation sérieuse qui se présentera en 1987 dans le cadre des ressources propres actuelles pour le cas d'un report important des masses budgétaires vers cet exercice.

En résumé on peut constater que cette première lecture du budget 1987 était sans doute la plus pénible et la plus difficile que le Conseil a eu jusqu'ici. On pouvait s'y attendre en vue de l'épuisement des ressources propres actuelles qui s'est manifesté déjà pour le budget en cours et qui posera certainement des problèmes plus sérieux encore en 1987. De plus, les intérêts divergeants au sein du Conseil après l'élargissement se sont faits sentir d'une façon très marquée tout au long des négociations par un risque permanent de minorité de blocage des deux côtés. D'autre part, il convient de souligner que pour la première fois la première lecture au Conseil a servi d'occasion pour une vraie négociation de politique budgétaire dont pourrait peut être profiter la suite de la procédure.

Amitiés,

H. PAEMEN

W. O. Solvani